

## Jean-Baptiste André Godin à Ernest Rignault, 3 juillet 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)

Collation1 p. (134r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Ernest Rignault, 3 juillet 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49920>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[3 juillet 1879](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Rignault, Ernest](#)

Lieu de destinationCorbigny (Nièvre)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin accuse réception de la somme de 495 F, résultat de la vente d'un terrain faite à monsieur Perruchot.

## Mots-clés

Personnes citées [Perruchot, Joseph](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 17/10/2024

---

Guise 3 Juillet 77

Monsieur Bignault

Y ai l'honneur de vous accuser réception de la somme de quatre cent quatre-vingt quinze francs, montant de la vente que vous avez faite à mon profit, à M. Perruchot, et du double de l'acte de vente sans signature jointe fait entre vous et lui.

Veuillez agir, monsieur, l'assurance de mon entière considération

Adolphe Bignault